

FÉMINISTES POUR LE DROIT À LA VILLE



PLATEFORME DE REVENDICATIONS

Adoptée en assemblée générale le 15 mars 2022



La Table des groupes de femmes de Montréal est un regroupement régional de concertation incorporé en mars 1996. Il a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes et entre les femmes. Son membrariat, composé d'une cinquantaine de groupes, essentiellement des groupes de femmes locaux et des comités femmes issus de syndicats et de groupes communautaires et sociaux, constitue l'une des grandes forces de la Table. La pluralité et la multisectorialité de la TGFM lui donnent accès à des expériences, à des préoccupations et à des analyses diversifiées.

La TGFM et ses membres interviennent sur un territoire autochtone non cédé. *Tiohtià:ke* est le nom traditionnel de l'île de Montréal. La nation Kanien'kehá:ka est reconnue comme gardienne des terres et des eaux de l'île, qui est historiquement un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations. Aujourd'hui, une population autochtone diversifiée y réside aux côtés d'autres peuples.



469, rue Jean-Talon Ouest, bureau 404 Montréal (Québec) H3N 1R4



info@tgfm.org



(514) 381-3288



www.tgfm.org



[@TablesdesGroupesdeFemmesdeMontreal](https://www.facebook.com/TablesdesGroupesdeFemmesdeMontreal)



[@TablefemmesMtl](https://twitter.com/TablefemmesMtl)



[@table-des-groupes-de-femmes-de-montreal-tgfm/](https://www.linkedin.com/company/table-des-groupes-de-femmes-de-montreal-tgfm/)

15 mars 2022

Rédaction et coordination : Marie-Ève Desroches

Comité d'encadrement : Sarah Ford, Isabelle Gélinas, Selma Kouidri, Véronique Martineau et Sally Richmond

Révision : Véronique Martineau

La Table des groupes de femmes de Montréal reçoit l'appui financier de Femmes et Égalité des genres Canada pour la réalisation du projet *Femmes et rapport à la ville*.



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Le féminisme intersectionnel à la TGFM	3
Définition du droit à la ville.....	3
Consultation sur le droit à la ville des Montréalaises.....	4
1. La mobilité durable, inclusive et sécuritaire	6
2. Le droit au logement	9
3. Les ressources locales et la vie de quartier	12
4. Les conditions de travail et le revenu.....	15

LE FÉMINISME INTERSECTIONNEL À LA TGFM

Le féminisme est une manière d'être, de percevoir et d'agir. Il s'agit d'une vision globale de soi et du monde qui enclenche un processus de transformation individuelle et collective pour mettre fin aux inégalités. Nous nous intéressons aux inégalités entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les femmes elles-mêmes.

Nous reconnaissons que ces inégalités sont le résultat de systèmes d'oppressions qui se croisent et se renforcent mutuellement (ex. sexisme, capitalisme, colonialisme, racisme, âgisme, capacitisme, hétérosexisme, cissexisme). Ces systèmes engendrent et banalisent des violences, discriminations et exclusions qui entravent l'accès aux ressources (ex. logement, services) et opportunités (ex. emploi, postes décisionnels). Les Montréalaises sont plurielles, elles n'ont pas les mêmes vécus et expériences face à ces inégalités.

Notre prise de conscience féministe des inégalités est un effort continu qui n'est jamais achevé. Il faut continuellement l'actualiser, penser à nos angles morts et réfléchir aux enjeux émergents. Nous devons écouter et dialoguer avec les différents féminismes portés par nos membres, partenaires, mais également d'autres groupes et mouvements sociaux. Il devient ainsi possible de porter des changements qui serviront aux Montréalaises dans toutes leurs diversités.

Le projet *Femmes et rapport à la ville* s'inscrit dans ce désir d'actualisation. Nous voulons ensemble comprendre les inégalités liées aux enjeux urbains et identifier les changements à apporter pour rendre Montréal/ Tiohtià:ke plus inclusive et plus adaptée aux besoins et aux intérêts de toutes. Nous pourrions ainsi penser à des mobilisations et des actions féministes pour le droit à la ville.

DÉFINITION DU DROIT À LA VILLE

Le droit à la ville est une revendication pour :

1. une ville qui répond à nos besoins : habiter un logement qui nous convient, occuper un emploi qui nous offre de bonnes conditions de travail, se déplacer librement et en toute sécurité, accéder aux commerces et services dont nous avons besoin et fréquenter les lieux de nos quartiers (ex. musées, bibliothèques, piscines).

2. participer à la transformation de notre ville : lancer des initiatives, bâtir des projets et prendre part aux débats et prises de décisions pour l'avenir de notre milieu de vie.

CONSULTATION SUR LE DROIT À LA VILLE DES MONTRÉALAISES

La plateforme de revendication est le fruit d'une démarche de consultation en trois volets menée au cours de l'année 2021. La quasi-totalité des membres de la TGFM a pris part à l'une de ces activités qui ont rejoint près de 400 personnes issues de 150 groupes différents. Nous avons ainsi échangé sur les enjeux urbains avec nos membres, mais également nos partenaires ainsi qu'un grand nombre d'individus et de personnes représentant de groupes de femmes et d'organisations mixtes, d'institutions et de partis politiques afin de diffuser et d'élargir nos analyses féministes.



Webinaires Féministes pour le droit à la ville

Pourquoi ? Échanger sur des actions féministes intersectionnelle pour transformer les lieux qui composent Montréal/ Tiohtià:ke

Quand ? Février à juin 2021

Qui ? 22 panélistes issues de 19 groupes différents (dont 9 sont membres de la TGFM) et près de 300 participantes et participants de tous horizons.

Quoi ? (1) Culture et loisirs ; (2) commerces et services de proximité ; (3) travail ; (4) nature et environnement et (5) mobilité et espaces publics.

→ [Revoir les webinaires](#)



Questionnaires

Quoi ? Consultation sur les préoccupations, engagements et outils féministes concernant les enjeux urbains.

Quand ? Avril à juillet 2021

Qui ? 36 groupes de femmes et 11 organisations mixtes qui interviennent à Montréal/ 28 membres et 17 partenaires ou non affiliés / 18 locaux, 23 régionaux, 16 provinciaux et 3 pancanadiens.



État des lieux sur le droit au logement

Quoi ? Les impacts de la pandémie sur les conditions d'habitation, le soutien aux femmes en difficulté et l'accès aux logements sociaux

Quand ? Novembre 2020 à décembre 2021

Comment ? Groupes de discussion, questionnaire et rencontres individuelles.

Qui ? 59 groupes de femmes ou mixtes consultés et 140 personnes au lancement.

→ [Consulter le rapport en ligne](#)

Les résultats de la consultation soulignent que le droit à la ville est loin d'être atteint pour les Montréalaises. Après ces échanges avec un réseau élargi, le comité d'encadrement du projet a travaillé une plateforme de revendications autour de 4 thèmes majeurs et 10 préoccupations transversales. Cette proposition a été soumise aux membres de la TGFM au début de l'année 2022. La majorité des membres de la TGFM ont pris part à sa bonification en répondant à un sondage préparatoire, en participant à des ateliers et en délibérant en assemblée. Le 15 mars 2022, cette plateforme de revendications a été adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire.

La plateforme n'est pas exhaustive et figée. Les enjeux, les engagements, les recommandations et les exemples d'actions sont issus des consultations menées. Nos revendications évolueront au gré des conjonctures et de l'évolution de notre analyse féministe des enjeux urbains.

4 thèmes majeurs

1. La mobilité durable, inclusive et sécuritaire
2. Le droit au logement
3. Les ressources et la vie de quartier
4. Les conditions de travail et le revenu

10 préoccupations transversales

1. **Sécurité** : collectivement mettre fin aux violences dans les espaces publics et privés ;
2. **Santé** : des milieux de vie qui soutiennent le bien-être physique, mental et social ;
3. **Accès inclusif** : lutter contre le capacitisme en mettant fin aux préjugés, aménagements et communications qui créent des barrières, de la discrimination et de l'exclusion ;
4. **Justice territoriale** : pour que l'ensemble de la ville soit bien desservi, équipé et aménagé ;
5. **Lutte à la pauvreté** : le revenu ne doit plus être un frein pour répondre à ses besoins ;
6. **Justice climatique** : la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques doivent considérer les inégalités associées et impliquer les groupes concernés ;
7. **Participation paritaire et équitable** : éviter la diversité de façade (*tokénisme*) et assurer une juste représentation dans les instances décisionnelles, les emplois, etc.
8. **Formation et recherche** : se former sur les angles morts, valoriser et s'appuyer sur l'expertise du vécu et documenter les enjeux émergents et discriminations systémiques ;
9. **Démocratie participative** : engager pleinement les populations marginalisées dans les débats, les consultations, concertations et les prises de décisions ;
10. **Initiatives « par et pour »** : permettre aux populations concernées de s'impliquer à la transformation de la ville.



1. LA MOBILITÉ DURABLE, INCLUSIVE ET SÉCURITAIRE

Dans une perspective de lutte aux changements climatiques, il est urgent de se déplacer avec les services de transport collectif et adapté (ex. autobus, métro, train, réseau express métropolitain et transport adapté) et d’opter également pour le transport actif (ex. vélo, marche et trottinette). Toutefois, de nombreuses dynamiques freinent cette transition notamment le harcèlement de rue, les hausses de tarif, la desserte insuffisante dans de nombreux secteurs, le manque d’intégration de l’accessibilité universelle dans les services et infrastructures et le manque de civisme envers les personnes qui utilisent des aides à la mobilité.

En tant que féministes, nous agissons pour assurer une ADS+ de l’aménagement urbain, mais aussi un accès inclusif et sécuritaire aux services et infrastructures de transport collectif, adaptés et actif. Ainsi, toutes pourront librement se déplacer au sein de la ville et des quartiers.

Recommandations	Exemples d’actions
<p>1. Sensibiliser et former pour mettre fin aux comportements et mentalités qui créent de l’insécurité dans les déplacements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Mener des campagnes de sensibilisation pour améliorer la sécurité des femmes dans les transports en commun et adaptés (ex. éducation à la sexualité et témoins actifs) ; ● Mener des campagnes de sensibilisation sur le civisme et le partage de la route et des infrastructures pour les transports actifs avec les personnes qui utilisent des aides à la mobilité (ex. canne blanche, fauteuil roulant et motorisé, triporteur et quadriporteur) ; ● Sensibiliser et agir contre le harcèlement sexuel dans le transport adapté.
<p>2. Favoriser l’appropriation des transports actifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Agir sur l’aménagement pour améliorer la sécurité et le partage de la route. Ces mesures concernent, par exemple, l’ajout d’éclairage et de signalisation, l’élargissement et la réfection des trottoirs et des pistes cyclables, des rues partagées, des voies réservées, baliser les chemins informels ou raccourcis, renforcer la sécurité dans les ruelles, mesures pour apaiser la circulation, séparer les différents modes de transport, ajouter des endroits pour se reposer sur le parcours, allonger la durée des feux pour les traverses, ajouter des arrêts, etc. ; ● Développer des ateliers de vélo communautaire qui offrent des moments en mixité choisie ; ● Diversifier les représentations de la pratique du vélo (ex. personnes grosses, âgées, hijab et situation de handicap) ; ● Développer une tarification qui incite à l’utilisation des vélos communautaires (ex. tarifs abordables pour les BIXI) ; ● Assurer une analyse différenciée selon le sexe dans une perspective intersectionnelle (ADS+) des pratiques de déneigement (ex. prioriser les corridors scolaires et les débarcadères du transport adapté).

1. LA MOBILITÉ DURABLE, INCLUSIVE ET SÉCURITAIRE

Recommandations	Exemples d'actions
<p>3. Assurer l'accessibilité universelle et inclusive des services de transport collectif et adapté ainsi que des aménagements pour le transport actif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer systématiquement les principes de l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements et services liés à la mobilité ; ● Réaménager le réseau existant pour le rendre universellement accessible ; ● Élargir le discours sur l'accessibilité universelle pour souligner qu'il s'agit d'un atout pour l'urbanisme, tout le monde en bénéficie (ex. parents, aînées et enfants) ; ● Rendre l'information sur le service de transport adapté et les façons de l'utiliser plus accessible ; ● Former le personnel lié à au transport collectif et adapté sur l'accessibilité universelle pour assurer le respect des personnes usagères.
<p>4. Améliorer l'offre des services de transports collectifs et adaptés et d'aménagements pour les transports actifs dans les secteurs mal desservis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer que les futures lignes de métro et de train, service rapide par bus, bornes BIXI et pistes cyclables visent les secteurs actuellement peu desservis ; ● Préserver l'offre de logements abordables à proximité des nouvelles infrastructures de transport.
<p>5. Développer une tarification qui incite à l'utilisation des transports collectifs et adaptés tout en luttant contre la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Geler les hausses de tarifs pour les transports collectifs ; ● Établir une tarification sociale (un prix basé sur le revenu des personnes) dans une perspective de gratuité ; ● Préserver le paiement en argent comptant dans les services de transport collectifs.
<p>6. Adopter des solutions collectives pour ne plus être seules face au harcèlement de rue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Inciter les administrations à reconnaître le harcèlement de rue ; ● Développer des campagnes de sensibilisation avec les groupes sur le terrain ; ● Offrir de la formation aux personnes pouvant mieux intervenir (ex. personnel à l'accueil, à la sécurité et à la conduite des autobus et du transport adapté) ; ● Documenter pour développer des solutions adaptées.

1. LA MOBILITÉ DURABLE, INCLUSIVE ET SÉCURITAIRE

Recommandations	Exemples d'actions
<p>7. Renforcer la sécurité sans exclure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Lutter contre le profilage social et racial (ex. vérification des statuts des personnes) ; ● Miser sur la présence de groupes communautaires pour la cohabitation dans les espaces publics ; ● Dénoncer les pratiques qui justifient la discrimination des travailleuses du sexe, des personnes en situation d'itinérance et des personnes issues de la diversité sexuelle et de genre.
<p>8. Assurer une présence féministe dans les espaces publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Souligner l'apport de féministes par la toponymie (ex. nouvelles stations de métro ou rues) ; ● Afficher des campagnes de sensibilisation féministes et progressistes à travers la ville ; ● Soutenir les initiatives favorisant la visibilité des femmes à la croisée des oppressions : autochtones, lesbiennes et bisexuelles, trans, queer et bispirituelles, issues de l'immigration, en situation de handicap, etc. ; ● Assurer l'inclusion des femmes à la croisée des oppressions dans les campagnes de sensibilisation ; ● Promouvoir les œuvres féministes dans l'art public intégré en vertu de la politique du 1 % (1 % du budget alloué à la construction d'un bâtiment public doit être dédié à la réalisation d'œuvres d'art).
<p>9. Considérer la diversité des réalités des femmes en mobilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Impliquer toutes les femmes dans les processus de réflexion et de décision dans les instances publiques et de gouvernance touchant la mobilité ; ● Assurer une représentativité dans les instances décisionnelles (ex. STM) ; ● Accéder aux données désagrégées sur la mobilité (ex. genre, âge et handicap) ; ● Assurer l'accessibilité des consultations pour rejoindre celles qui ont des défis de mobilité (ex. utilisatrices d'aides à la mobilité, aînée, parent et travail de nuit) et les personnes affectées par la fracture numérique ; ● Appliquer l'ADS + dans les décisions concernant les services et aménagements pour la mobilité ; ● Renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les déplacements en se basant sur les perceptions des femmes dans toutes leurs diversités et des données tout en respectant le droit à la vie privée.



2. LE DROIT AU LOGEMENT

Avec la crise qui perdure, les femmes ont de la difficulté à trouver un logement adéquat notamment pour celles qui vivent de la discrimination. Les hausses de loyer, les reprises et les évictions plus fréquentes menacent la possibilité de conserver son logement. De plus, la sécurité de nombreuses femmes est menacée notamment par le harcèlement des propriétaires, concierges ou voisins et les situations de maltraitance et de violence conjugale. La pénurie de logements force les femmes à louer des logements qui ne correspondent pas à leurs besoins.

En tant que féministes, nous agirons pour le droit au logement des Montréalaises et inciterons les gouvernements à poser des actions concrètes. Ainsi toutes pourront vivre dans des logements agréables, abordables, sécuritaires, sains et accessibles.

Recommandations	Exemples d'actions
<p>1. Mettre en place des aides financières et des mesures pour contrôler et préserver les logements privés abordables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Établir un registre des loyers et des mécanismes de contrôle des loyers ; ● Établir un contrôle des reprises et évictions ; ● Préserver les maisons de chambres existantes (propriétaires privés et OBNL qui louent à la chambre, les personnes chambreuses partagent la cuisine, salle de bain, salon, etc.).
<p>2. Assurer que les logements et leur environnement sont salubres, sécuritaires et agréables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévenir et lutter contre les abus, le harcèlement et les violences vécues dans les logements sociaux et privés (ex. politiques, règlements et formations) ; ● Assurer la parité pour les postes liés à l'inspection à la salubrité et offrir des interprètes ; ● Assurer une surveillance accrue et l'établissement de mesures pour que les politiques et les règlements soient appliqués et respectés par les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles ; ● Aménager l'extérieur des immeubles résidentiels pour assurer l'accès à la nature et pouvoir vivre dans des environnements sains, sécuritaires et agréables.

2. LE DROIT AU LOGEMENT

Recommandations	Exemples d'actions
<p>3. Assurer l'accessibilité universelle des logements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer les logements sociaux et communautaires avec les principes d'accessibilité universelle ; ● Collecter des données sur l'accessibilité des logements privés existants ; ● Développer un guichet unique pour l'accès aux logements accessibles et adaptables ; ● Réserver les logements adaptables aux personnes qui en ont besoin ; ● Promouvoir l'accessibilité universelle des maisons de chambre ; ● Encourager et valoriser toutes les initiatives mises en place qui visent à appliquer les principes d'accessibilité universelle dans les logements sociaux et communautaires ; ● Soutenir la rénovation des logements sociaux et maisons d'hébergement afin d'augmenter le nombre de places universellement accessibles.
<p>4. Faciliter l'accès aux logements sociaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Élargir l'admissibilité aux logements sociaux et réduire la bureaucratie à l'accès ; ● Offrir de la formation sur l'ADS+, les violences sexuelles, le capacitisme, l'accessibilité universelle, la lesbophobie, la décolonisation et le racisme systémique (ex. fonctionnaires, offices municipaux, coopératives et organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation et groupes de ressources techniques) ; ● Lutter contre la privatisation des aides au logement ; ● Mettre fin au calcul de la pension alimentaire des enfants dans l'admissibilité au programme de supplément au loyer.
<p>5. Élargir l'offre de logements sociaux pour les femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer 23 000 nouveaux logements sociaux à travers l'île pour répondre aux besoins des femmes dans toutes leurs diversités ; ● Assurer un financement adéquat pour la construction des logements, d'espaces communs et de l'offre de soutien communautaire en logement social ; ● Réserver le tiers des investissements en logement social pour les projets visant les ménages menés par des femmes ; ● Acheter des terrains ou bâtiments à proximité des commerces et services essentiels pour soutenir le développement de logements sociaux ; ● Inclure les femmes dans l'analyse des enjeux de logements sociaux et considérer les réalités qui sont propres à leur condition (ex. monoparentalité, violence conjugale, pauvreté, situation de handicap et violence sexuelle) ou à leurs identités (ex. racisées, statut d'immigration, orientation sexuelle, identité de genre, ascendance autochtone et âge) ; ● Assurer que le financement pour les logements sociaux soit accessible aux groupes de femmes sans discrimination et réponde à leurs réalités ; ● Mettre fin aux critères de construction modeste pour les logements sociaux.

2. LE DROIT AU LOGEMENT

Recommandations	Exemples d'actions
<p>6. Développer les services et ressources pour les femmes en difficulté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pérenniser le financement des groupes qui soutiennent les femmes en difficulté ; ● Créer des ressources et services pour les populations et secteurs mal desservis ; ● Miser sur la pérennisation des ressources existantes pour éviter le recours à des mesures hivernales ou d'urgence en itinérance ; ● Améliorer l'accessibilité et l'inclusion des services et ressources pour toutes les femmes (ex. celles en situation de handicap) ; ● Créer des ressources pour femmes non mixtes 24 h/24 et 7 jours sur 7 ; ● Établir une aide financière pour les femmes qui quittent une maison d'hébergement ; ● Soutenir le développement des capacités des intervenantes à accompagner les femmes en difficulté lorsqu'elles intègrent un nouveau logement.
<p>7. Reconnaître et inclure les groupes de femme dans la lutte à l'itinérance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer une ADS+ et l'expertise des groupes de femmes en première ligne dans l'ensemble des mesures en itinérance ; ● Soutenir les groupes de femmes en itinérance dans leurs revendications ; ● Reconnaître et mettre en place des moyens au-delà de l'hébergement et du logement dans la lutte à l'itinérance (ex. salaire minimum, aide sociale, violence et services en santé mentale).
<p>8. Promouvoir l'efficacité énergétique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer des subventions pour inciter les travaux pour l'efficacité énergétique dans les logements locatifs tout en assurant que ces améliorations n'engendrent pas de hausses de loyer ; ● Assurer un financement adéquat aux OBNL d'habitation pour pouvoir adopter des modes de consommation responsables et réduire leurs déchets ; ● Assujettir le secteur privé aux mêmes normes que le secteur des OSBL concernant l'efficacité énergétique dans la construction.



3. LES RESSOURCES LOCALES ET LA VIE DE QUARTIER

De nombreux quartiers montréalais offrent un bon accès à la culture, à la pratique de sports et de loisirs, à la nature ainsi qu'aux commerces et services de proximité. Plusieurs de ces quartiers sont en pleine gentrification. Les populations plus pauvres et marginalisées vont vers les secteurs mal desservis. Divers enjeux tels que les barrières linguistiques, les critères d'admissibilité, la fracture numérique (inégalités d'accès et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication), le profilage et le harcèlement de rue freinent l'utilisation de ces ressources locales.

En tant que féministes, nous agissons pour que nos quartiers soient sécuritaires, inclusifs, accessibles et offrent une bonne qualité de vie à toutes.

Recommandations	Exemples d'actions
<p>1. Soutenir l'amélioration de l'accessibilité et de l'inclusion des services, programmes et ressources locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Élargir l'admissibilité des services (ex. âge, statut et résidence) et mesures pour l'inclusion (ex. traduction, médiation culturelle et programmation représentative) ; ● Assurer l'accessibilité universelle des nouveaux immeubles et rénovations, des services et des événements ; ● Offrir de la formation et des espaces d'échange sur le capacitisme, la décolonisation, le racisme systémique, la diversité sexuelle et de genre pour promouvoir l'inclusion ; ● Choisir des espaces, équipements et locaux accessibles universellement pour offrir des formations, tenir des rassemblements, cours et activités ; ● Continuer d'impliquer les femmes au sein des conseils d'administration et des assemblées générales pour faire une place à leurs réalités ; ● Encourager l'intégration des espaces d'allaitement ou pour tirer son lait ; ● Informer les femmes de l'accessibilité et de l'inclusion des services et ressources locales.
<p>2. Lutter contre la fracture numérique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adopter des mesures alternatives au numérique (ex. téléphone, affichage et sans rendez-vous) ; ● Assurer l'accès au numérique (ex. accès wifi, prêt de tablettes, formation et accompagnement) ; ● Assurer des programmes gouvernementaux permettant l'accès numérique aux femmes en situation d'isolement.

3. LES RESSOURCES LOCALES ET LA VIE DE QUARTIER

Recommandations	Exemples d'actions
<p>3. Préserver l'abordabilité des quartiers pendant qu'il est encore temps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Offrir un accès gratuit ou une tarification sociale pour la culture, les sports et les loisirs ; ● Réguler les loyers commerciaux ; ● Exempter les locaux communautaires des taxes municipales ; ● Favoriser l'organisation de marchés publics et l'établissement de commerces locaux indépendants abordables d'alimentation ; ● Appuyer les organismes et banques alimentaires qui offrent de l'alimentation à bas prix.
<p>4. Assurer l'accès et le maintien des femmes, dans toutes leurs diversités, au sein des instances décisionnelles et de participation afin de refléter la réalité sociodémographique montréalaise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir les initiatives « par et pour » des populations marginalisées pour de nouvelles ressources, organisations et initiatives pour la transition (ex. subvention, prêt de locaux et accompagnement) ; ● Assurer une représentation paritaire et équitable dans les instances décisionnelles ; ● Tenir des consultations régulières, accessibles et inclusives (ex. traduction, horaires, halte-garderie) ; ● Identifier, rejoindre et co-construire les solutions avec les femmes marginalisées (ex. marches exploratoires).

3. LES RESSOURCES LOCALES ET LA VIE DE QUARTIER

Recommandations	Exemples d'actions
<p>5. Répartir équitablement les équipements, infrastructures et services de sport, de loisirs et de culture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Ajouter des ressources dans les secteurs mal desservis ; ● Aménager des fontaines d'eau et des toilettes publiques qui donnent accès gratuitement à des produits d'hygiène féminine et des boîtes à seringues ; ● Développer des services et des infrastructures sportives qui profitent aux femmes ; ● Collecter des données désagrégées pour le sport, les loisirs et la culture ; ● Sensibiliser et promouvoir les loisirs auprès de toutes les populations ; ● Offrir des activités de sports et loisirs adaptés aux familles diverses (ex. monoparentalité, en situation de précarité, racisées, de la diversité sexuelle et de genre et en situation postnatale) ; ● Favoriser un accès gratuit et non discriminatoire aux infrastructures de sport, de loisirs et de culture, peu importe l'endroit de résidence ou l'horaire ; ● Prioriser le design universel des infrastructures et des activités de sports, loisirs et de culture.
<p>6. Assurer une transition écologique juste et féministe de nos milieux de vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Atteindre une participation paritaire et équitable dans les espaces décisionnels liés à la transition ; ● Offrir de la formation et former des espaces d'échanges sur les oppressions liées aux questions environnementales ; ● Adopter des mesures structurelles et collectives pour la transition (ex. règlementations et aménagements) ; ● Promouvoir l'accès à la nature (parcs, berges et jardins) surtout dans les quartiers défavorisés ; ● Faire de Montréal une terre d'accueil pour la migration climatique ; ● S'opposer à l'exploitation des énergies fossiles et ressources qui déposèdent les territoires autochtones ; ● Lutter contre le racisme environnemental.



4. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE REVENU

Montréal est un important pôle pour l'emploi. Ces opportunités ne sont pas à la portée de toutes en raison de la discrimination à l'embauche et la faible reconnaissance des expériences et diplômes acquis à l'étranger. Malgré de nombreuses lois, campagnes de sensibilisation et projets-pilotes, les Montréalaises continuent de subir du harcèlement et des micro-agressions au travail. La pandémie a accru la précarité de nombreuses travailleuses à bas salaire et la pression chez celles qui occupent des emplois traditionnellement féminins.

En tant que féministes, nous agissons pour profiter de la relance pour susciter l'adoption de mesures pour sortir de la pauvreté et accéder à de bonnes conditions de travail.

Recommandations	Exemples d'actions
1. Favoriser l'accès des femmes à l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre la lutte pour protéger les acquis liés à l'accès des femmes à l'emploi ; ● Élargir le programme d'accès à l'égalité à l'emploi à davantage d'employeurs.
2. Favoriser l'accès à l'emploi aux femmes à la croisée des oppressions (ex. issues de l'immigration, racisées, en situation de handicap, sans statut, de la diversité sexuelle et de genre, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ● Travailler avec les tous les employeurs sur des solutions pour lutter contre la discrimination et pour atteindre la parité et une juste représentation des minorités visibles et invisibles (Autochtones, personnes en situation de handicap et membres des minorités visibles ou ethniques et de la diversité sexuelle et de genre) dans toutes les catégories d'emploi ; ● Établir un programme de régularisation complet et continu pour toutes les personnes migrantes avec un statut précaire ; ● Reconnaître les diplômes et expériences acquises à l'étranger ; ● Accélérer le traitement des dossiers d'immigration ; ● Assurer une reconnaissance des acquis, des compétences, des diplômes de formation préparatoire à l'emploi et des certificats professionnels obtenus au Canada et à l'étranger ;
3. Améliorer le revenu des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> ● Hausser le salaire minimum à au moins 18 \$ de l'heure ; ● Assurer que les mesures de lutte contre la pauvreté impliquent des moyens pour assurer l'abordabilité des logements, de l'alimentation et des transports ; ● Améliorer le revenu des femmes à la retraite ; ● Participer à la réflexion pour assurer un revenu décent pour les femmes (ex. revenu minimum garanti, revenu de citoyenneté, etc.).

4. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE REVENU

Recommandations	Exemples d'actions
<p>4. Favoriser l'accès aux emplois traditionnellement masculins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Inciter les employeurs à se doter de mesures pour favoriser l'embauche et le maintien des femmes dans les métiers traditionnellement masculins ; ● Assurer une juste représentation des femmes et des personnes marginalisées au sein de toutes les catégories d'emplois municipaux et dans les contrats qu'elles octroient au secteur privé. Cette marginalisation est liée notamment à la nationalité, l'ascendance autochtone, aux accents et langues parlées, aux capacités physiques et psychologiques, aux orientations sexuelles, identités et expressions de genre, aux âges, aux situations familiales, à l'apparence (couleur de peau, cheveux, style vestimentaire, poids, etc.) ainsi qu'aux croyances et expressions religieuses. ● Déconstruire les stéréotypes afin de stimuler l'accès aux emplois traditionnellement masculins ; ● Offrir des séances d'information, de sensibilisation et de formation auprès des principales concernées — les femmes toutes origines confondues — afin qu'elles-mêmes soient au courant des diverses possibilités d'emplois ; ● Promouvoir les emplois traditionnellement masculins au sein des ressources en employabilité et dans les écoles ; ● Avoir plus d'inclusivité et de conciliation (études-famille et travail-famille) dans les programmes de formation professionnelle et dans les compagnies privées de machinerie lourde. Adopter l'ADS+ pour garantir l'inclusivité.
<p>5. Rendre les milieux de travail plus inclusifs et accessibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Former les employeurs et l'ensemble du personnel à l'inclusion de la diversité au sein de leur organisation dans une approche d'ADS+ ; ● Prévenir, reconnaître et intervenir dans les situations de harcèlement et de discrimination en milieu de travail ; ● Développer des campagnes de sensibilisation sur les manifestations et les impacts du harcèlement chez les femmes immigrantes, nouvellement arrivées, autochtones, lesbiennes et BTQ2S+, celles en situation de handicap, etc. ; ● Partager les outils et les pratiques pour rendre les milieux de travail plus accessibles et inclusifs ; ● Assurer des accommodements pour le télétravail et le travail hybride ; ● Mettre en place des conditions de travail qui prennent en compte la réalité des femmes monoparentales cheffes de famille ; ● Encourager l'intégration des espaces d'allaitement ou pour tirer son lait dans les lieux de travail et commerces ; ● Poursuivre les réflexions sur les impacts positifs et négatifs du télétravail sur les femmes.

4. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE REVENU

Recommandations	Exemples d'actions
6. Soutenir la création et l'accès aux services de garde.	<ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter l'établissement de services de garde par divers incitatifs (ex. exemption de taxes, offre de terrains) ; ● Encourager l'intégration de services de garde dans les développements immobiliers et commerciaux ; ● Garantir l'accès à une place de garde subventionnée pour tous les enfants, peu importe leur statut.
7. Assurer de bonnes conditions de travail dans le milieu communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer un rehaussement du financement des organisations pour offrir des salaires et des avantages sociaux intéressants pour les travailleuses du communautaire ; ● Partager nos outils pour améliorer nos conditions de travail ; ● Avoir des séances de travail régulières pour peaufiner et mettre à jour des outils utilisés en milieu communautaire ; ● Offrir un programme de formations payé à l'embauche, encourager la formation continue et le développement des compétences ; ● Encourager les organismes à se doter de politiques contre le harcèlement et la violence et d'offrir des formations aux employé·es, employeurs et membres des conseils d'administration en ce sens ; ● Cesser le financement par projets qui précarise les emplois et augmenter de façon significative le financement aux groupes communautaires afin d'assurer une augmentation significative des salaires des travailleuses communautaires en fonction de leur mandat et aussi de leur expertise ; ● Amorcer des réflexions pour harmoniser les salaires et les conditions de travail entre les groupes communautaires.
8. Faire reconnaître à sa juste valeur les secteurs d'emploi traditionnellement féminins.	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre l'accent sur la nécessité et l'importance de ces emplois ainsi que sur les qualifications requises pour les exercer ; ● Assurer que la relance mise sur l'amélioration des salaires, conditions de travail et avantages sociaux des secteurs d'emploi traditionnellement féminins (ex. santé, services de garde, enseignement, secteur communautaire et services) ; ● Assurer l'arrimage de ces revendications avec les regroupements nationaux.